

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Néosporose - Besnoitiose - Paratuberculose

Document en 2 exemplaires à faire signer par le vendeur et l'acheteur lors de la vente.

1) Je soussigné (vendeur) :

N° exploitation :demeurant à :

m'engage à reprendre sous 10 jours après réception de la lettre recommandée le ou les bovin(s) mentionné(s) ci-dessous :

N° national du bovin	Date de livraison	N° national du bovin	Date de livraison
1/		6/	
2/		7/	
3/		8/	
4/		9/	
5/		10/	

Et à rembourser à l'acheteur, M. _____ demeurant à _____ les sommes perçues sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- Le prélèvement de sang devra avoir été effectué dans un délai maximum de 30 jours après la date de livraison des animaux dans l'exploitation de l'acheteur
- Les bovins ont obtenu un résultat positif à l'une ou plusieurs de ces analyses :
 - a. Sérologie néosporose
 - b. Sérologie besnoitiose
 - c. Sérologie paratuberculose

(pour tout renseignement suite à un résultat positif, contactez le GDS des Savoie au 04 79 70 78 24)

2) Je soussigné (acheteur) :

N° exploitation :demeurant à :

m'engage à :

- Informer le vendeur par lettre recommandée (avec accusé de réception) postée dans un délai maximum de 40 jours à partir de la date d'entrée de l'animal dans mon exploitation.
- Fournir le résultat des analyses émanant du laboratoire.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature du vendeur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'acheteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)